

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



DIRECTION DE L'AUDIT ET DU CONTROLE INTERNE

# **Rapport Définitif de vérification des comptes du CEA-SAMEF**

Exercice 2015

Juin 2016

## **SOMMAIRE**

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Présentation de l'entité auditée.....</b>	<b>2</b>
<b>Méthodologie.....</b>	<b>3</b>
<b>Evaluation de l'environnement.....</b>	<b>4</b>
<b>Vérification des comptes.....</b>	<b>5</b>
<b>Constats et recommandations.....</b>	<b>6</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>7</b>

## **INTRODUCTION**

La Direction de l'Audit Interne (DAI) par la lettre de mission n°4680 en date du 25 Juin 2016 (annexe 1), sur instruction de Mr le Recteur Président de l'Assemblée de l'Université, a procédé à la vérification des comptes du CEA-SAMEF de l'exercice 2015. La mission s'est déroulée du 27 Juin au 29 Juin 2016. Des recommandations seront formulées à l'issue des travaux.

La présente mission est menée par Mme Khady THIAM et Mme Penda DIOUF, auditrices à la Direction de l'Audit Interne du Rectorat.

L'équipe a été reçue par le Directeur du Centre le Professeur Jean Charles MOREAU.

La mission s'est effectuée dans des conditions difficiles en raison des délais relativement courts.

Le rapport sera structuré comme suit:

- I. Présentation de l'entité auditée**
- II. Méthodologie**
- III. Evaluation de l'environnement**
- IV. Vérification des comptes**
- V. Constats et recommandations**

## **I. PRESENTATION DE L'ENTITE AUDITEE**

Le CEA SAMEF est un Centre d'Excellence Africain financé par la Banque Mondiale pour une durée de quatre années (2014 -2018).

Il a pour objectif de contribuer par la formation, la recherche appliquée et l'expertise, à réduire :

- La mortalité néonatale ;
- La mortalité maternelle pré, per et post-partum ;
- La morbidité en particulier la malnutrition et les carences en micronutriments chez les enfants et les femmes en âge de procréer.

Le Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF) grâce à ses ressources humaines et en relation avec ses partenaires scientifiques et techniques nationaux, régionaux et internationaux, développera des activités de formation, de recherche et d'expertise à travers des programmes de Diplômes Universitaires (DU), de Master et Doctorat, mais également à travers des programmes de formations de courte durée.

### **Les Partenaires :**

- Nationaux
- Régionaux
- Internationaux

### **Les Ressources**

- Humaines
  - Un Directeur
  - Un Directeur-Adjoint
  - Un Responsable du Suivi-Evaluation
  - Un Comptable
  - Une Assistante de Direction

- Les Responsables Pédagogiques
- Financières
  - Financement Banque Mondiale
  - Vente d'expertise

## **II. METHODOLOGIE :**

Afin d'évaluer le système de contrôle, d'organisation administrative et comptable, des tests ont été effectués dans le but de prendre connaissance de l'entité auditée, de l'état actuel du contrôle interne et des risques présents.

### **1. Entretiens :**

Une rencontre a été organisée avec le Directeur du CEA-SAMEF en l'occurrence le Professeur Jean Charles MOREAU, le Comptable Mr Amadou Mansour DJITE, le Responsable des Marchés publics du Rectorat de l'UCAD Mr Abdoulaye SARR et l'Assistante de Direction Mme Katy Niaré DIOUF.

### **2. Recherche et Analyse Documentaire.**

La documentation disponible est la suivante :

- Pièces comptables ;
- Pièces justificatives ;
- Manuels de procédure de gestion des achats et des approvisionnements ;
- Manuel de gestion financière ;
- Plan de mise en œuvre du CEA-SAMEF ;

- Arrêté de création du Comité d'Exécution (annexe 2) ;
- Arrêté de création du Comité d'Audit (annexe 3).

Tous ces documents reçus ont été passés au peigne fin.

### **III. EVALUATION DU CONTROLE INTERNE**

#### **1. POINTS FORTS**

- l'existence d'un organigramme hiérarchique qui définit clairement les relations de pouvoir ;
- respect des procédures d'achat ;
- descriptions de postes ;
- existence de contrôle de second niveau, c'est-à-dire de la vérification hiérarchique ;
- existence d'un manuel des procédures des achats et des opérations financières ;
- existence d'un logiciel comptable ;
- rapprochement bancaire mensuel ;
- règlement effectués par chèque.

#### **2. POINTS A AMELIORER**

- Absence d'états financiers (bilan et de compte résultat) ;
- Non annulation des documents justificatifs accompagnant les factures ;
- Comité d'Audit non opérationnel.

#### **IV. VERIFICATION DES COMPTES :**

Elle porte sur les comptes de l'année 2015 relatifs aux dépenses et encaissements :

##### **1. Décaissements**

Les sorties de fonds sont liées :

- aux salaires : 5.500.000 F CFA
- aux frais d'hôtels : 2.192.850 F CFA
- aux voyages et frais de missions : 6.609.000 F CFA
- à la restauration : 10.697800 F CFA
- frais divers : 1.050.000 F CFA

##### **2. Encaissements**

Tous les décaissements ont été effectués par chèques.

Ils sont liés:

- au financement effectué par la Banque Mondiale à hauteur de 925 000 000 F CFA;
- à la vente d'expertise pour un montant global de 1 450 000 F CFA.

Trois comptes sont ouverts à cet effet:

- Compte remboursement : 0095450005
- Compte d'avance : 0092340002
- Compte activités génératrices de revenus : 080095450018

Solde des comptes au 31 Décembre 2015 :

- Compte remboursement : 427 012 374 F CFA
- Compte d'avance : 480 000 000 F CFA
- Compte activité génératrice de revenu : 976 841 F CFA.

## **V. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS**

A l'issue des vérifications effectuées sur la base des documents comptables, les constats et recommandations suivants ont été relevés:

### **A. CONSTATS :**

- 1) salaires perçus depuis le mois de Juillet 2015, mais aucun versement n'a été effectué à l'Institut de Prévoyance et de Retraite du Sénégal (IPRES) et à la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) ainsi qu'à l'administration fiscale. Selon le Comptable, ces charges sont imputables sur la quote-part de l'état. Une lettre a été envoyée au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan par le Recteur pour la mise à disposition de la contrepartie;
- 2) un plan de passation de marchés a été mis à la disposition des auditeurs. Cependant, aucun appel d'offre n'a été lancé en 2015;
- 3) états financiers de l'exercice 2015 non élaborés. Selon le Comptable, cette situation s'explique par le retard accusé lors de la mise en place du système d'information comptable.

### **B. RECOMMANDATIONS :**

- 1) parapher les supports des factures fournisseurs pour éviter leur réutilisation ;
- 2) élaborer les états financiers de l'exercice 2015 ;
- 3) remédier au retard constaté dans la mise en œuvre des marchés ;
- 4) mettre en place le Comité d'Audit conformément aux exigences du manuel des procédures.



## Conclusion

La vérification des comptes pour l'exercice 2015 a été effectuée conformément aux normes de vérifications admises.

Aucune anomalie significative pouvant compromettre les objectifs du centre n'a été relevée. Toutes les opérations sont appuyées de pièces justificatives et l'enregistrement des opérations se fait sur la base d'un logiciel comptable.

A notre avis, le CEA-SAMEF s'est conformé aux recommandations formulées dans les manuels des procédures.

  
Compte d'Audit.pdf

  
Arrêté Compté  
d'Exécution.pdf

  
Lettre mission A I  
Exo 15.pdf



# **ANNEXES**

**Annexe 1 : Lettre de mission**

**Annexe 2 : Arrêté de création du Comité d'Exécution**

**Annexe 3 : Arrêté de création du Comité d'Audit**



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

RECTORAT  
LE RECTEUR

4680

25 Juin 2016

**Objet :** *audit de la gestion du CEA-SAMEF pour l'année 2015*

## **Lettre de mission**

Le Recteur Président de l'assemblée de l'Université autorise la direction de l'audit interne à réaliser une mission d'audit sur la gestion du CEA-SAMEF pour l'année 2015.

La mission concernera l'ensemble des opérations de la gestion 2015. Elle sera conduite par Madame Penda DIOUF et Madame Khady THIAM auditrices à la Direction de l'Audit interne de l'UCAD.

Elle se déroulera du 27 au 29 juin 2016 dans les locaux du CEA-SAMEF.

**Direction de l'Audit Interne**  
**Université Cheikh Anta Diop**  
**DAKAR**

  
Président de l'Assemblée de  
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Le Professeur  
Wilfrida THIOUB



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

♦♦♦♦♦  
RECTORAT  
♦♦♦♦♦  
LE RECTEUR

Président de l'Assemblée de l'Université

N° 0836 /U

Dakar, le 31 MARS 2015

Arrêté portant création du comité d'exécution  
du centre d'excellence pour la santé de la mère  
et de l'enfant

- VU la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967, relative à l'Université de Dakar, modifiée ;
- VU la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée ;
- VU le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar, modifié ;
- VU le décret n° 2014.931 du 31 juillet 2014 portant nomination du Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- VU les nécessités de services,

**-:- A R R Ê T E -:-**

**Article premier : Objet du comité**

Il est institué, au sein de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), un comité d'exécution du Centre d'Excellence pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (**CEA-SAMEF**).

**Article 2 : Missions du comité d'exécution**

Le Comité est chargé d' :

- o assurer le fonctionnement et l'exécution du plan de mise en œuvre du CEA-SAMEF ;
- o assurer la gestion financière, la passation des marchés et le suivi-évaluation du CEA conformément au manuel de procédures du CEA-SAMEF ;
- o analyser et apprécier les recommandations et propositions émises par la Banque mondiale, l'AUA et le comité directeur concernant le CEA-SAMEF.


**Article 3 : Composition du comité**

- ❖ **Coordinateur** : Professeur Jean Charles MOREAU ;
- ❖ **Coordinateur adjoint** : Professeur Ousmane NDIAYE ;
- ❖ **Responsable suivi évaluation** : Monsieur Cheikh NDIAYE.

**Article 4 :** Le Doyen de la Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odontologie et le Secrétaire général de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliations :**

- MESR ;
- BM ;
- doyen FMPC ;
- tous établissements ;
- membres du comité ;
- chrono, archives

  
Le Secrétaire,  
Président de l'Assemblée de  
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Le Professeur  
Ibrahima THIOUB



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

◆◆◆◆◆  
**RECTORAT**  
◆◆◆◆◆  
**LE RECTEUR**

Président de l'Assemblée de l'Université

1504 /CAB/REC/IT/psg

Dakar, le 09 JUIN 2016

**Arrêté portant création du Comité d'Audit Interne  
du Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la  
Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF)**

**LE RECTEUR, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE  
Président du Comité Directeur du Centre d'Excellence Africain  
pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF)**

- Vu** la loi N° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée ;
- Vu** la loi n°81-59 du 09 novembre 1981 portant statut de personnel enseignant de l'Université de Dakar, modifié ;
- Vu** le décret N° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar, modifié ;
- Vu** le décret N° 2014.931 du 31 juillet 2014 portant nomination du Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- Vu** l'accord de financement entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Association Internationale de Développement signé le 10 juillet 2014 pour la mise en œuvre d'un Projet de Centre d'Excellence Africain connu sous le nom « Projet de Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant » ;
- Vu** les nécessités de service.

**ARRETE**

- - - - -

**Article premier : OBJET DU COMITE**

Il est institué, au sein de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar(UCAD), un Comité d'Audit Interne du Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF).

**Article 2 : MISSIONS DU COMITE D'AUDIT INTERNE**

Le Comité est chargé de :

- favoriser sa propre intégration au sein de l'Université (tenue de réunions périodiques avec le Service d'Audit Interne de l'Université et avec le Conseil de l'Université) ;
- intégrer le Projet dans son plan de travail annuel afin de garantir que les audits soient réalisés selon une approche basée sur les risques ;
- garantir des audits internes du Projet à temps opportun, sans réserve d'opinion, des comptes du CEA-SAMEF et une vérification de la passation de marchés. Les audits sont effectués par le Service d'Audit Interne de l'Université. Le rapport annuel constitue un résultat lié au décaissement.

.../...

- Assurer le suivi des recommandations des audits de manière à ce que la Direction du CEA-SAMEF en fasse bon usage ;
- Vérifier le Programme des Dépenses Eligibles(PDE) du Projet sur une base semestrielle.

**Article 3 : PERIODICITE DES MISSIONS**

- Les membres du Comité d'Audit Interne doivent se réunir tous les deux mois et à chaque fois que c'est nécessaire ;
- Le Comité d'Audit Interne doit organiser au moins une rencontre avec le Comité d'Exécution du Projet à la fin de chaque trimestre ;
- Il doit organiser une rencontre avec le Conseil de l'Université à la fin de chaque semestre ;
- Il doit organiser tous les deux mois une rencontre avec le Service d'Audit Interne de l'Université ;
- Le Service d'Audit Interne doit vérifier le Programme des Dépenses Eligibles(PDE) à la fin de chaque semestre ;
- Un audit annuel est organisé au premier semestre de chaque année.

**Article 4 : COMPOSITION DU COMITE**

Le comité est composé ainsi qu'il suit :

- ✓ **Le Président:** Le Doyen de la Faculté de Médecine, Pharmacie et Odontologie;
- ✓ **Le Secrétaire :** ACP de la Faculté de Médecine, Pharmacie et Odontologie;
- ✓ **Membre :** ACP du Rectorat.

**Article 5 :** Le Doyen de la Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odontologie et le Secrétaire Général de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
 Président de l'Assemblée de  
 l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
 Le Professeur  
 Ibrahima THIOUB

**Ampliations :**

- MESR
- BM
- Doyen FMPO
- tous établissements
- membres du Comité
- chrono/archives